Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2006-2007

Rapport annuel de gestion

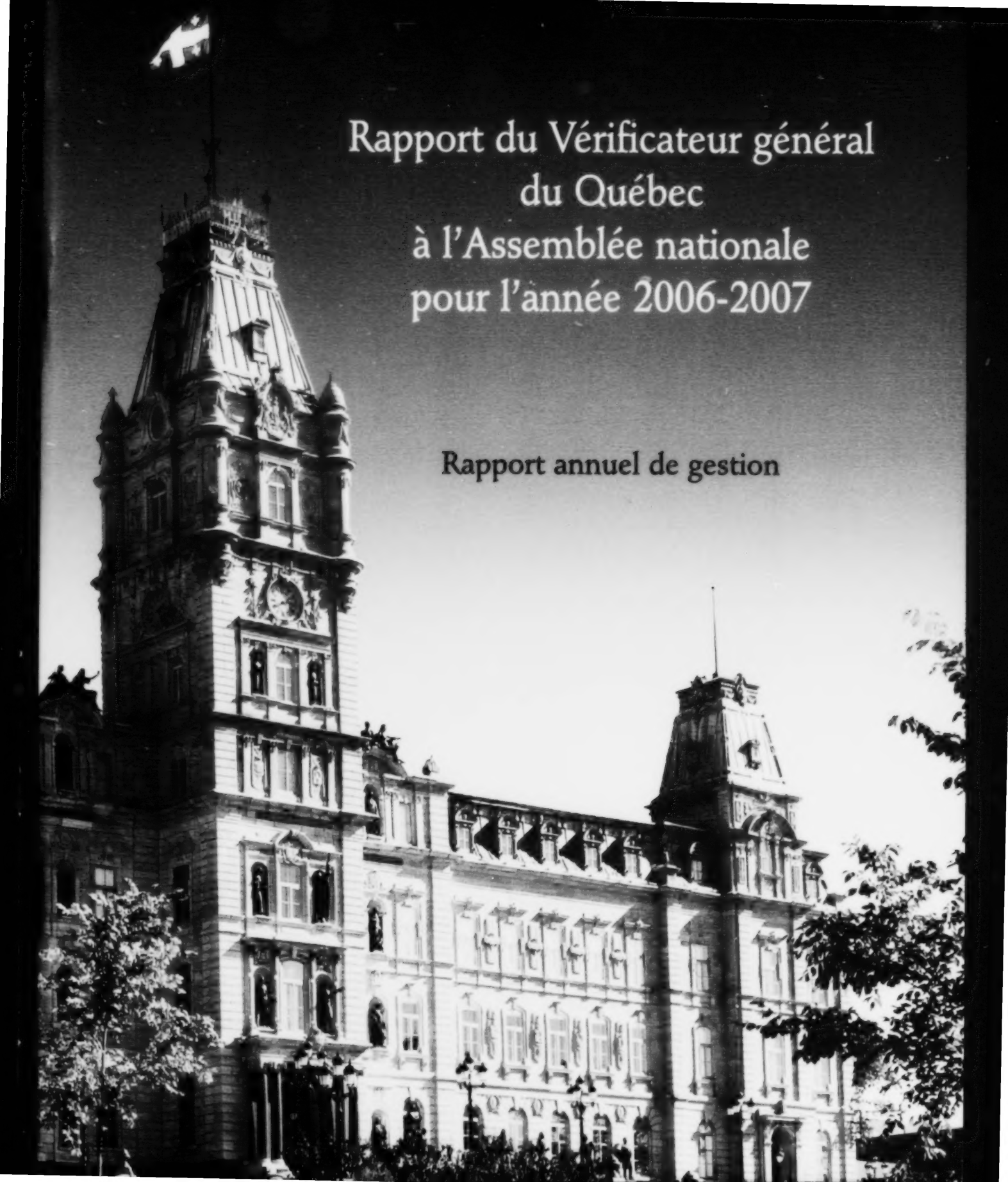

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*. Collection Assemblée nationale

2008-01273/

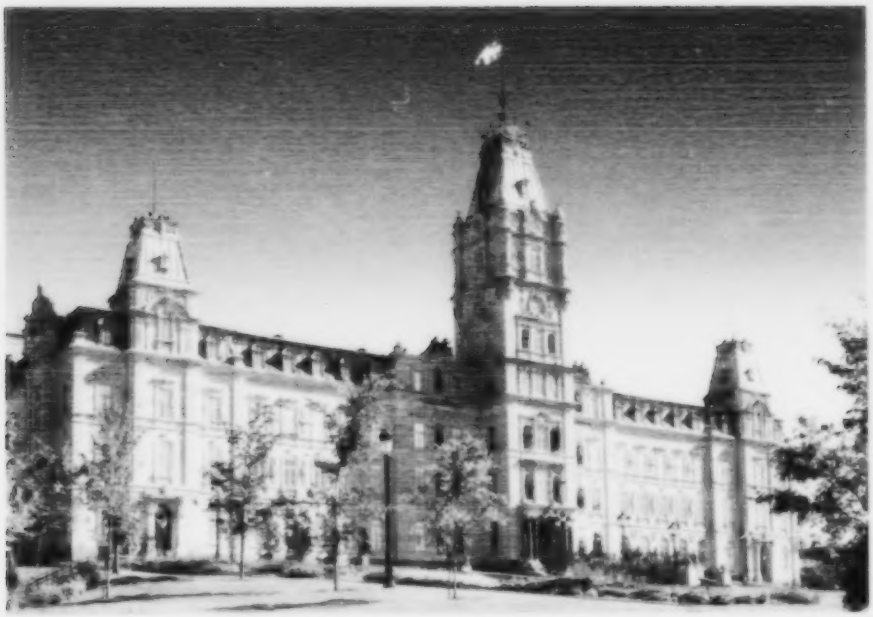

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2006-2007

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur du papier postconsommation qui contient 30 % de fibre de bois provenant entièrement du papier récupéré des déchets de consommation au moyen de programmes de recyclage.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, juin 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2006-2007 et constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2006-2009*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance

Renaud Lachance, CA

Table des matières

Page

Message du vérificateur général ... 7
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents ... 8
Rapport de validation du vérificateur interne ... 9
Faits saillants ... 10
Aperçu de l'organisation ... 10
Utilisation des ressources financières ... 14
Résultats ... 17
Reddition de comptes selon le plan stratégique ... 20
Au service de l'Assemblée nationale ... 20
Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale ... 20
Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction ... 23
Pour une saine gestion des deniers publics ... 24
Orientation 3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques ... 24
Orientation 4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources ... 27
Orientation 5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public ... 28
Une institution d'avant-garde, performante et experte ... 30
Orientation 6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise ... 31
Orientation 7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés ... 34
Événements importants survenus à la suite de nos travaux ... 35
Exigences législatives et gouvernementales ... 36
États financiers vérifiés ... 38
Annexe 1 Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés
Annexe 2 Organigramme au 31 mars 2007
Annexe 3 Interventions relatives à l'optimisation des ressources publiées en 2006-2007
Annexe 4 Liste des restrictions et des commentaires formulés dans des rapports de vérification

Abréviations et sigles

CAP	Commission de l'administration publique	RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés	SONACC	Société nationale du cheval de course
PCGR	Principes comptables généralement reconnus	VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Message du vérificateur général

Mesdames et Messieurs, membres de l'Assemblée nationale du Québec,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion 2006-2007 de l'organisation que je dirige.

La dernière année a été mouvementée en ce qui a trait tant aux activités de vérification qu'aux activités liées à l'organisation du travail.

Comme en font foi les points saillants de notre rapport, nous avons effectué, en plus de nos travaux courants de vérification de l'optimisation des ressources et de vérification financière, deux vérifications particulières. Nous avons également analysé les plans d'action que la Commission de l'administration publique exige des entités à la suite de nos travaux et nous avons réalisé une vigie sur les grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement. Enfin, un commissaire au développement durable a joint nos rangs en janvier 2007.

Il nous a donc fallu faire preuve de flexibilité : nous avons confié un nombre plus élevé de missions de vérification financière à des experts-comptables du secteur privé et nous avons eu recours à un plus grand nombre de contractuels, et ce, tout en les encadrant de façon adéquate. Nous avons pris ces mesures sans diminuer pour autant la qualité de nos travaux de vérification.

Pour cette première année de notre *Plan stratégique 2006-2009*, nous avons atteint plus de 80 p. cent des cibles que nous nous étions fixées. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour accroître ce résultat l'an prochain.

Nous sommes particulièrement fiers de l'atteinte de certaines cibles, dont celles liées à l'utilisation par l'Assemblée nationale de nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources et au pourcentage de nos ressources financières consacrées à ces vérifications.

En terminant, je réitère mon engagement, qui est de faire en sorte que notre organisation demeure une institution d'avant-garde, performante et experte. Je tiens à remercier les membres du personnel pour leur professionnalisme et leur intérêt pour le contrôle parlementaire ainsi que pour leur contribution à la réalisation de notre mission. Cette année a été pleine de défis et ils ont tous su les relever.

Renaud Lachance, CA
Québec, le 6 juin 2007

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans notre *Plan stratégique 2006-2009*. De plus, le vérificateur interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2006-2007.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2006-2007 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA
Québec, le 6 juin 2007

Rapport de validation du vérificateur interne

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Le vérificateur interne,

Jocelyn Huot

Jocelyn Huot, CA, CFE
Québec, le 6 juin 2007

Faits saillants

- Nous avons complété deux vérifications particulières à la demande du gouvernement : l'une a été menée auprès de la Société des alcools du Québec et l'autre, auprès de la Société nationale du cheval de course (SONACC). Au 31 mars 2007, deux autres vérifications particulières étaient en cours.
- Nous avons finalisé la réorganisation de nos activités débutée l'an dernier. Ainsi, tout notre personnel est spécialisé en vérification financière ou en vérification de l'optimisation des ressources (VOR).
- Le nombre d'heures de travail employées pour la vérification a augmenté de 25 500 par rapport l'année précédente ; 69 p. cent de ces heures ont été affectées à la VOR. Nous sommes heureux d'avoir répondu à la demande de la Commission de l'administration publique (CAP) formulée en septembre 2006, soit d'intensifier nos activités dans ce domaine.
- Nous avons augmenté le nombre de missions de vérification financière confiées à des experts-comptables du secteur privé. Cette hausse s'explique par la nécessité d'implanter une nouvelle méthodologie de vérification financière ainsi que d'appliquer des normes professionnelles récentes et par notre objectif d'accroître les heures destinées à la vérification de l'optimisation des ressources.
- En avril 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur le développement durable*. Cette loi prévoit la nomination d'un vérificateur général adjoint, qui porte le titre de commissaire au développement durable, pour assister le vérificateur général. Un commissaire est entré en fonctions en janvier 2007.
- En décembre 2006, à la suite de l'analyse d'un énoncé de politique sur le sujet, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives* a été adoptée. Le Vérificateur général participera désormais à la vérification financière des plus importantes entreprises du gouvernement.
- Les crédits disponibles pour 2006-2007 ont été de 23,2 millions de dollars. Comme nos dépenses de l'année (qui incluent l'acquisition d'immobilisations), présentées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, se chiffraient à 21,6 millions de dollars, les crédits inutilisés se sont élevés à 1,6 million de dollars. De ce montant, nous avons retourné 962 000 dollars au Fonds consolidé du revenu et reporté 635 000 dollars à l'année 2007-2008.

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, ainsi que la vérification de

l'optimisation des ressources, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend la vérification d'états financiers et celle d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que ces états et ces informations sont exempts d'inexactitudes importantes. Dans le cadre de ce type de vérifications, on procède également à la vérification de la conformité des opérations ayant une incidence financière avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.

Certaines entités peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des experts-comptables du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'examiner les dossiers du vérificateur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu. Il lui donne aussi la possibilité d'informer l'Assemblée nationale de toute situation qu'il juge à propos.

Les travaux de vérification financière peuvent donner lieu à un rapport à la direction. Ces rapports, qui font état de recommandations visant notamment à améliorer les contrôles internes, sont portés à l'attention de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées. Lorsqu'il le juge à propos, le vérificateur général les présente également à l'Assemblée nationale.

D'autre part, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives*, adoptée en décembre 2006 à la suite de l'analyse d'un énoncé de politique à ce sujet, a modifié le rôle du Vérificateur général auprès des entreprises à caractère financier ou commercial. Elle a introduit des règles relatives à la covérification des livres et comptes de certaines sociétés, à savoir Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des loteries du Québec, Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société générale de financement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les missions dans lesquelles la covérification sera utilisée devraient être assignées d'ici 2010. En outre, cette loi permet au Vérificateur général de demander à des experts-comptables du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie une vérification ; toutefois, il demeure responsable de celle-ci. Les honoraires de ces vérificateurs sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu.

Quant à la vérification de l'optimisation des ressources, elle vise à faire la lumière sur les moyens que les gestionnaires mettent en place pour administrer de façon économique, efficiente et efficace les ressources qui leur sont confiées. La vérification de l'utilisation de subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement et, depuis peu, la vérification de l'application de la *Loi sur le développement durable* font également partie de ce type de vérifications. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général relativement à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises, ce qui représente près de 300 entités. La liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* qui ont produit des états financiers en 2006-2007 est présentée à l'annexe 1.

En ce qui a trait à l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités mentionnées ci-dessus, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts. S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau de l'éducation. La décision d'entreprendre une VOR dans les ministères et organismes est à la discrétion du Vérificateur général.

Toutefois, pour procéder à une VOR dans une entreprise du gouvernement, le Vérificateur général doit conclure une entente avec son conseil d'administration. Aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a cette contrainte.

Structure organisationnelle

Comme le montre l'organigramme au 31 mars 2007 (annexe 2), les activités de vérification sont chapeautées par 6 directions principales qui coordonnent les travaux des 18 directions de vérification, 2 de plus que l'année dernière. En vue d'optimiser l'expertise et l'efficacité des équipes de travail, 3 de ces directions principales se concentrent maintenant sur les travaux de vérification financière et les 3 autres se consacrent à la VOR, dont une à la vérification en matière de développement durable. Cette direction est sous la responsabilité du commissaire au développement durable, qui agit à titre de vérificateur général adjoint.

Pour ce qui est des activités de soutien professionnel et administratif, elles sont du ressort d'un autre vérificateur général adjoint. Six directeurs le secondent dans ses tâches et coordonnent les services-conseils en vérification financière et en vérification de l'optimisation des ressources, les services informatiques, les services administratifs et la reddition de comptes. Les activités de soutien, telles que la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que les travaux concernant la planification et la révision linguistique relèvent de la Direction de l'administration et de la reddition de comptes.

L'effectif au 31 mars 2007 s'établissait à 244 personnes, comparativement à 223 l'année précédente. La répartition du personnel permanent et temporaire est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 Répartition des employés* par catégories (au 31 mars)

	2007		2006		2005	
Catégorie d'emplois	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	33	14	29	13	30	13
Professionnels	188	77	169	76	167	75
Techniciens et personnel de bureau	23	9	25	11	26	12
Total	244	100	223	100	223	100

* Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. L'organisation ne facture pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. En effet, le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables agréés du Québec.

Plan stratégique

En juin 2006, le *Plan stratégique 2006-2009* a été déposé à l'Assemblée nationale. Le choix des orientations qui s'y trouvent a été arrêté à la suite de rencontres avec des députés, des dirigeants d'entités gouvernementales ainsi qu'avec le personnel de l'organisation. Des objectifs ont été élaborés et des cibles ont été établies pour chacune des orientations. Les encadrés qui suivent présentent les principaux éléments de ce plan.

Notre vision

Une institution d'avant-garde, performante et experte, au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des deniers publics.

Notre mission

Favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Nos valeurs

- Du personnel compétent et dynamique : notre force.
- L'indépendance, l'objectivité, l'intégrité et le respect : nos assises d'intervention.
- L'exemplarité : notre engagement à viser l'excellence.
- La transparence et la rigueur : nos choix.

Nos orientations

Au service de l'Assemblée nationale

1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale.
2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction.

Pour une saine gestion des deniers publics

3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques.
4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources.
5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise.
7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2006-2007 se sont chiffrés à 23,2 millions de dollars (tableau 2). Ils incluaient 1,2 million de dollars pour la mise en place, à compter de juin 2006, des activités du commissaire au développement durable et 938 000 dollars, qui étaient des crédits reportés des années antérieures, pour réaliser deux vérifications particulières confiées par le gouvernement.

Tableau 2 Utilisation des crédits annuels* (en milliers de dollars)

	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Crédits disponibles	23 191	20 693	19 568
Crédits utilisés pour les immobilisations	(132)	(268)	(223)
Crédits utilisés pour le fonctionnement	(21 462)	(19 489)	(19 307)
Crédits inutilisés	1 597	936	38
Crédits périmés	962	–	36
Crédits reportés à l'année subséquente	635	936	2
	1 597	936	38

* Nous avons établi ces données en prenant en considération les PCGR du Canada.

Les crédits disponibles ont été employés pour l'acquisition d'immobilisations et le financement des opérations, ce qui a laissé des crédits inutilisés de 1,6 million de dollars. Ce montant s'explique principalement par la non-utilisation des crédits destinés à la mise en place des activités du commissaire au développement durable puisqu'il n'a été en fonctions que trois mois en 2006-2007. Une partie de ces crédits (962 000 dollars) ont été périmés, alors que le solde (635 000 dollars) a été reporté à 2007-2008.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices financiers. Le coût de chaque activité est constitué des coûts directs qui y sont reliés et des frais généraux (loyer, communication et autres) répartis en proportion des heures de travail effectuées. Nous avons déterminé ce coût en tenant compte des données financières établies en conformité avec les PCGR du Canada.

Tableau 3 Utilisation des ressources financières de l'exercice

	2006-2007		2005-2006*		2004-2005*	
Activités	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Vérification financière	10 467	48,8	9 532	48,9	8 548	44,3
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes	2 839	13,2	2 363	12,1	3 002	15,5
Autres travaux	515	2,4	245	1,3	58	0,3
Vérifications particulières	1 384	6,5	108	0,6	713	3,7
Suivis des recommandations	50	0,2	548	2,8	667	3,5
	4 788	22,3	3 264	16,8	4 440	23,0
Sous-total	15 255	71,1	12 796	65,7	12 988	67,3
Soutien professionnel et formation	2 140	9,9	2 252	11,5	1 767	9,1
Soutien administratif	4 067	19,0	4 441	22,8	4 552	23,6
Total	21 462	100,0	19 489	100,0	19 307	100,0

* Les données ont été redressées afin d'être comparables à celles de l'année 2006-2007.

Comme le prévoyait notre plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007, qui a été déposé à l'Assemblée nationale, 71 p. cent des ressources financières ont été affectées aux activités de vérification. La répartition de ces ressources entre les activités de vérification financière et celles de VOR est à peu près pareille à celle que nous avions estimée dans ce plan. Les ressources financières additionnelles qui nous ont été accordées en 2006-2007 nous ont permis notamment de consacrer à la vérification 25 500 heures de plus que l'année dernière.

L'augmentation des sommes allouées aux activités de vérification financière s'explique par les heures additionnelles investies dans l'implantation d'une nouvelle méthodologie de vérification ainsi que par l'application de récentes normes professionnelles. Les honoraires versés aux experts-comptables du secteur privé ont été aussi plus importants, car ceux-ci ont réalisé un nombre plus grand de missions de vérification.

Pour ce qui est de l'optimisation des ressources, nous avons réussi à renverser la tendance à la baisse des dernières années en augmentant nos ressources dans ce secteur d'activité. En effet, les ressources additionnelles nous ont permis de réaliser deux vérifications particulières. De plus, notre décision de confier davantage de missions de vérification financière à des experts-comptables du secteur privé et de recourir à des contractuels a permis d'affecter à la VOR un plus grand nombre de personnes de notre organisation.

D'autre part, la diminution des ressources financières destinées aux activités de soutien administratif s'explique principalement par le départ à la retraite de personnes qui n'ont pas été remplacées au cours de l'exercice.

Le coût horaire de chacune des activités de vérification est présenté dans le tableau 4. Ce coût se compose des coûts directs attribuables à chaque type de vérifications, auxquels s'ajoutent les coûts communs. Les frais de soutien professionnel, de formation et de soutien administratif ont été répartis en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées.

Tableau 4 Coût horaire des activités de vérification

	Vérification financière		Vérification de l'optimisation des ressources	
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
Coûts directs				
Salaires et avantages sociaux	39,27	41,00	48,41	46,92
Honoraires professionnels	6,42*	4,98*	4,51	1,55
Frais de déplacement	1,16	1,08	4,30	1,37
Sous-total	46,85	47,06	57,22	49,84
Coûts communs				
Frais généraux	7,72	8,34	7,72	8,34
Frais de soutien professionnel, de formation et de soutien administratif	24,89	29,39	24,89	29,39
Sous-total	32,61	37,73	32,61	37,73
Coût horaire total	79,46	84,79	89,83	87,57

* Le coût horaire exclut les honoraires versés à des experts-comptables du secteur privé.

Le coût horaire total des activités de vérification financière est inférieur à celui de 2005-2006. Le total des coûts directs est resté sensiblement le même que celui de l'an dernier. Effectivement, la hausse des honoraires professionnels à la suite de l'engagement d'un plus grand nombre de contractuels a annulé la diminution des salaires et des avantages sociaux occasionnée par l'embauche de personnel ayant un nombre moindre d'années d'expérience. Pour ce qui est des coûts communs, généralement assez stables d'une année à l'autre, leur coût horaire est inférieur compte tenu de la hausse des heures de vérification.

En ce qui concerne l'optimisation des ressources, le coût horaire total a grimpé à 89,83 dollars, alors qu'il était de 87,57 dollars en 2005-2006. Les causes principales de cette augmentation sont les frais de déplacement et les honoraires professionnels reliés aux vérifications particulières ainsi qu'à la vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement. Par conséquent, ces frais ont annulé la réduction afférente aux coûts communs mentionnée précédemment. Soulignons que les salaires et les avantages sociaux relatifs aux activités de VOR sont plus élevés que ceux associés aux activités de vérification financière, car le personnel affecté à la VOR est en général plus expérimenté.

Résultats

Les parlementaires comptent sur nos travaux pour renforcer leur confiance à l'égard de l'information produite par les entités. En disposant d'une information objective et de qualité, ils sont en mesure d'exercer un meilleur contrôle parlementaire.

C'est pourquoi le Vérificateur général mène des activités de nature variée. Le tableau 5 énumère les interventions terminées au cours des trois derniers exercices financiers ainsi que leur coût total.

Tableau 5 Nombre d'interventions terminées et coût total

Nature de l'intervention	2006-2007	2005-2006*	2004-2005*
Vérification financière			
Vérifications d'états financiers	177	178	171
Vérifications d'autres informations financières	45	50	47
Droits de regard	145	147	166
Rapports à la direction	54	45	46
Coût total (en millions de dollars)	**14,2**	**14,0**	**12,2**
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérifications courantes	8**	5	7
Autres travaux***	2**	3	2
Vérifications particulières	2**	–	2
Suivis des recommandations	2**	6	6
Analyses de plans d'action	7	s.o.	s.o.
Coût total (en millions de dollars)	**7,1**	**4,7**	**7,0**

* Les chiffres ont été redressés pour les rendre comparables à ceux de l'année 2006-2007.

** La liste des rapports est présentée à l'annexe 3.

*** Les autres travaux comprennent notamment les missions portant sur l'évaluation de la qualité de l'information sur la performance et la vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement.

L'évolution du coût de nos travaux de vérification financière demeure une préoccupation constante. Précisons que les missions de vérification s'échelonnent généralement sur deux exercices. Le graphique 1 montre que le coût des 115 vérifications financières ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers du gouvernement) a été de 10,3 millions de dollars, soit un montant comparable à celui de l'année précédente. Dans le secteur privé, selon le CAmagazine d'octobre 2006, les honoraires de vérification payés par les entreprises ont grimpé en moyenne de 40 p. cent entre 2004 et 2005. D'ailleurs, lorsqu'on compare le coût des interventions de 2004-2005 à celui des interventions de 2005-2006, on constate qu'il y a eu également une hausse.

Graphique 1 **Coût des 115 vérifications financières ayant un historique de trois ans**

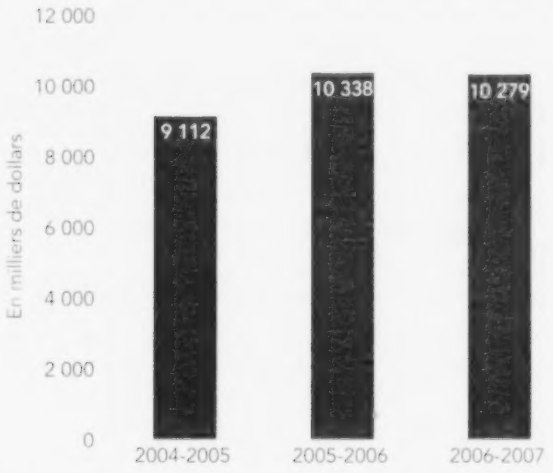

Notre décision de confier des missions de vérification à des experts-comptables du secteur privé nous a permis d'effectuer les heures nécessaires pour compléter l'informatisation des dossiers de vérification, implanter une nouvelle méthodologie de vérification et appliquer des normes professionnelles récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), et ce, sans une augmentation de coût marqué. Ces normes touchent particulièrement la prise en compte de l'évaluation des contrôles internes des entités pour apprécier les risques d'inexactitudes importantes.

La vérification des états financiers consolidés du gouvernement est une des plus importantes missions que le Vérificateur général accomplit. Elle comprend la vérification des données financières des ministères et organismes. Elle inclut également des travaux de conformité concernant les lois sur l'équilibre budgétaire du gouvernement et du réseau de la santé et des services sociaux.

En 2006-2007, le coût de cette vérification a été de 1,9 million de dollars, soit une hausse de 11 p. cent par rapport à l'année précédente (graphique 2). Cette augmentation est attribuable au fait que la vérification a nécessité près de 5 000 heures de plus. Les travaux requis pour se conformer aux nouvelles normes professionnelles, notamment celles qui ont trait à la documentation des processus servant à comptabiliser les données qui figurent dans les états financiers, sont la principale raison de cette hausse. La modification de l'échéancier des travaux à la suite de la décision du gouvernement de déposer plus tôt les Comptes publics et notre volonté de renseigner davantage les parlementaires sur la situation financière du gouvernement du Québec ont également exigé plusieurs heures additionnelles.

Graphique 2 **Coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars**

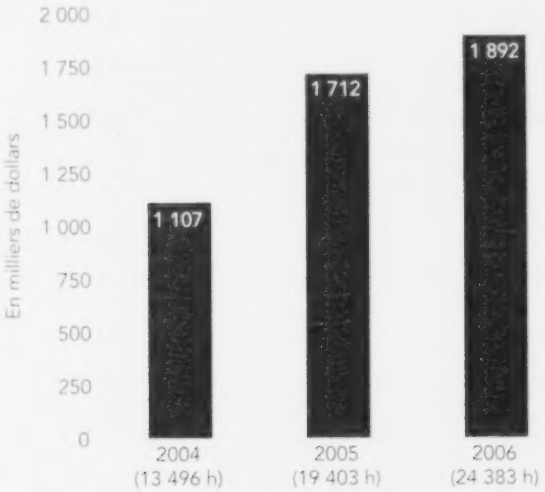

Pour ce qui est de la vérification de l'optimisation des ressources, nous avons publié les résultats de plusieurs types d'interventions. Les graphiques 3 et 4 illustrent le coût moyen des vérifications courantes et particulières.

Coût moyen des vérifications de l'optimisation des ressources

Graphique 3 **Vérifications courantes (VC)**

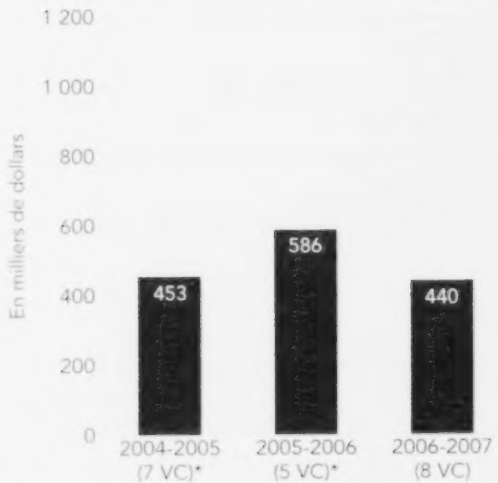

* Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

Graphique 4 **Vérifications particulières (VP)**

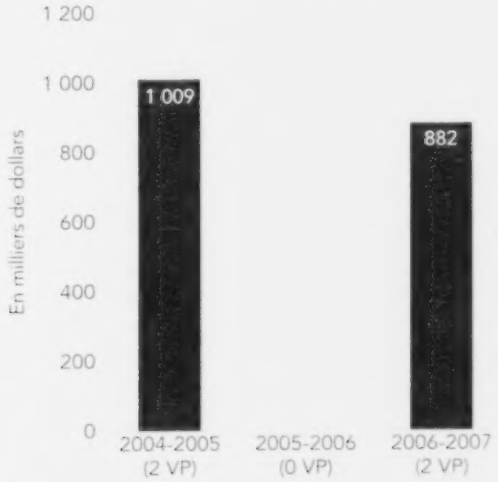

Le coût moyen des vérifications courantes publiées en 2006-2007 a diminué de 25 p. cent par rapport à celui de l'année précédente. Soulignons que le coût d'une vérification est influencé par l'étendue des travaux, c'est-à-dire ses objectifs et sa portée. D'ailleurs, en 2006-2007, 5 100 heures en moyenne ont été consacrées aux vérifications; l'année précédente, la moyenne était de 7 000 heures. Le résultat de cette année montre notre volonté de réduire les heures exigées pour chaque vérification. De plus, la baisse des heures a eu comme conséquence de diminuer les frais liés aux activités de soutien et les frais généraux répartis entre ces missions. Toutefois, la vérification touchant la gestion des projets immobiliers a nécessité des honoraires professionnels élevés, comparativement aux vérifications de l'année précédente.

Quant aux vérifications particulières, le coût moyen de celles que nous avons menées dans l'année est inférieur de 13 p. cent à celui des vérifications de 2004-2005. En effet, la vérification concernant la SONACC a demandé moins d'heures que les trois autres vérifications particulières parce qu'elle était de moindre envergure. Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, les frais afférents aux activités de soutien et les frais généraux sont par le fait même inférieurs.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Notre vision est d'être une institution d'avant-garde, performante et experte. Tous nos objectifs, indicateurs et cibles visent à concrétiser cette vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2006-2007 au regard du plan stratégique.

Au service de l'Assemblée nationale

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Il est un proche collaborateur de la Commission de l'administration publique et partage avec elle le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale. Par conséquent, il est primordial de veiller à l'arrimage de leurs travaux respectifs et de maximiser ainsi les efforts communs en vue de favoriser le contrôle parlementaire.

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale

Les vérifications de l'optimisation des ressources servent à appuyer les débats à l'Assemblée nationale. Les élus ont besoin d'être informés sur des aspects précis reflétant la performance des entités, qu'il s'agisse de questions administratives, du volet financier ou de la conformité aux lois et règlements.

De fait, le Vérificateur général se propose d'être toujours plus utile aux parlementaires et de combler leurs besoins. Le tableau 6 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs de l'orientation 1.

Tableau 6 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
		2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
1.1 S'assurer que les VOR sont utiles aux parlementaires.	Pourcentage des VOR publiées depuis plus de 6 mois et sans excéder 18 mois, qui sont examinées par la CAP*;	40 %	66,7 %	42,9 %	66,7 %
	Pourcentage des VOR publiées depuis 5 ans qui sont utilisées ou évoquées par l'Assemblée nationale ou une commission autre que la CAP.	40 %	38,6 %	43,8 %	48,1 %
1.2 Accroître les ressources affectées aux VOR.	Pourcentage des ressources financières consacrées aux VOR.	20 %	22,3 %	16,8 %	23,0 %
1.3 Publier de nouveaux rapports de vérification centrés sur les aspects administratifs, financiers et de conformité associés à une entité donnée.	Nombre de rapports de ce type déposés à l'Assemblée nationale.	s.o.	Premier rapport prévu en 2007-2008.		
1.4 Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de commentaires formulés à cet égard à l'Assemblée nationale.	1	2	1	1
1.5 Organiser les activités du commissaire au développement durable.	Date de la nomination du commissaire au développement durable;	Au plus tard en avril 2007.	14 décembre 2006	s.o.	s.o.
	Date du dépôt d'un plan d'action.	s.o.	Dépôt du plan d'action en 2007-2008.		

* L'indicateur publié dans le *Plan stratégique 2006-2009* a été modifié pour tenir compte des nouvelles dates de dépôt des tomes à l'Assemblée nationale.

L'examen des rapports de VOR par les parlementaires nous permet d'évaluer dans quelle mesure les travaux réalisés répondent à leurs besoins (**objectif 1.1**).

Nous dépassons notre cible, qui a été arrêtée à 40 p. cent, en ce qui concerne le pourcentage de rapports publiés examinés par la CAP. Notre résultat, soit 66,7 p. cent, peut s'expliquer par le nombre relativement restreint de vérifications publiées dans la période visée, soit d'octobre 2005 à septembre 2006. En effet, quatre vérifications sur un total de six ont été examinées, comparativement à trois sur sept pour la période précédente.

La cible 2007-2008, qui a été fixée à 45 p. cent dans notre plan stratégique, est maintenue. Le nombre de vérifications effectuées entre octobre 2006 et septembre 2007 sera supérieur à celui de 2005-2006 puisque neuf vérifications ont déjà été publiées depuis octobre 2006, ce qui pourrait influencer à la baisse nos résultats de l'an prochain.

D'autre part, la cible qui se rapporte aux VOR (incluant les suivis des recommandations) publiées depuis cinq ans qui sont utilisées ou évoquées par l'Assemblée nationale ou une commission parlementaire autre que celle de l'administration publique est presque atteinte. Sur les 70 vérifications possibles, 27 ont été utilisées ou évoquées. Le fait que la session parlementaire a été écourtée de six semaines à cause de la tenue d'élections générales le 26 mars 2007 peut expliquer que notre résultat est inférieur à notre cible ainsi qu'aux résultats des années antérieures.

En ce qui a trait au pourcentage des ressources financières consacrées aux VOR (**objectif 1.2**), nous avons dépassé notre cible. Le résultat montre une hausse de 5,5 points de pourcentage par rapport à celui de l'année précédente. Il s'agissait d'un vœu exprimé par les membres de la CAP lors de notre audience de l'an dernier. Nous sommes heureux d'y avoir répondu.

L'augmentation des sommes affectées à la VOR (1,5 million de dollars) est liée au fait que notre personnel a effectué 17 600 heures additionnelles et que nous avons demandé plus souvent l'avis d'experts externes de divers domaines pour ces vérifications.

Nous avons réussi à accroître le nombre d'heures consacrées à la VOR à la suite de notre décision d'affecter du personnel exclusivement à ce type de vérifications. Pour y arriver, nous avons dû engager un plus grand nombre de contractuels pour faire de la vérification financière et augmenter à 35 le nombre de missions de vérification financière confiées à des experts-comptables du secteur privé (11 missions en 2005-2006).

Par ailleurs, le déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (**objectif 1.4**) intéresse les parlementaires. Notre cible a été dépassée ; en effet, nous avons publié nos commentaires sur les projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal et sur la mise en œuvre du projet Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

Le 19 avril 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur le développement durable*. Cette loi prévoit notamment la nomination d'un vérificateur général adjoint, qui porte le titre de commissaire au développement durable (**objectif 1.5**), pour assister le vérificateur général. Notre cible était de recruter un commissaire dans l'année suivant l'adoption de cette loi. En décembre 2006, un commissaire a été nommé et il est entré en fonctions en janvier 2007.

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction

Le Vérificateur général est au service de l'Assemblée nationale et de ses commissions. Il se doit d'être à son écoute et d'obtenir de la rétroaction sur la satisfaction de celle-ci pour s'assurer de bien répondre à ses attentes et rectifier le tir, au besoin. On peut voir dans le tableau 7 les résultats ayant trait aux objectifs de cette orientation.

Tableau 7 Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
2.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la CAP à la suite de nos travaux.	Pourcentage des plans d'action analysés.	100 %	100 %	s.o.	s.o.
2.2	Effectuer des suivis de VOR et les présenter à la CAP.	Nombre de suivis effectués.	2	2	6	6
		Nombre de suivis présentés à la CAP.	2	–	–	1
2.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la CAP.	Nombre de nouveaux membres informés.	Tous	–	s.o.	s.o.
2.4	S'assurer que les parlementaires sont satisfaits des travaux du Vérificateur général.	Nombre de parlementaires rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	–	s.o.	s.o.

La CAP exige des responsables des organisations ayant fait l'objet d'une VOR qu'ils produisent un plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification. Ce plan doit être produit dans les six mois suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale ou plus tôt si les responsables sont convoqués par la Commission.

Des efforts assidus ont été déployés afin de seconder les membres de la CAP. Ainsi, nous avons analysé tous les plans d'action produits par les entités à la suite de nos travaux (**objectif 2.1**). Le Vérificateur général a transmis ses commentaires aux responsables des entités ainsi qu'à la CAP.

D'autre part, nous avons fait 2 suivis de VOR afin de vérifier si les recommandations que nous avions formulées à l'époque ont été appliquées. Toutefois, aucun de ces suivis n'a fait l'objet d'une audition par la CAP (**objectif 2.2**). D'ailleurs, au cours des 2 années précédentes, un seul des 10 suivis effectués[1] a été examiné par la Commission. Notre cible est de collaborer avec la CAP pour qu'elle puisse analyser au minimum 2 suivis annuellement.

Toujours dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la Commission, nous avions l'intention d'entrer en contact avec tous ses nouveaux membres dans un délai de trois mois à compter de la date de leur nomination afin de leur expliquer le rôle du Vérificateur général (**objectif 2.3**). Au moment de l'annonce des élections générales en

1. Les suivis publiés dans le même chapitre qu'une VOR sont exclus.

février 2007, la Commission comptait deux nouveaux membres, mais nous avons été dans l'impossibilité de les rencontrer.

Dans les semaines qui suivront la composition de la CAP (travaux de la 38e législature, 1re session), tous les membres seront invités à une séance d'information. Par la suite, nous ferons diligence pour rencontrer tous les nouveaux parlementaires membres de cette commission.

De plus, nous avions prévu avoir une entrevue individuelle avec la moitié des membres de la CAP et au moins un parlementaire de tous les partis politiques qui n'est pas membre de cette commission (**objectif 2.4**). Comme ces rencontres visent à évaluer la satisfaction des parlementaires à l'égard des rapports publiés au cours de l'année, elles sont planifiées vers la fin de l'année, soit au mois de mars. L'annonce de la tenue d'élections générales, le 26 mars 2007, a modifié notre plan de travail quant à ces rencontres.

En effet, la réalisation de cet objectif est en partie tributaire d'événements hors du contrôle du Vérificateur général. Si aucun événement particulier ne survient, nous devrions être en mesure d'atteindre notre objectif l'an prochain. Cet objectif est primordial pour notre organisation, car nous sommes au service des parlementaires.

Pour une saine gestion des deniers publics

Les administrations publiques détiennent des pouvoirs délégués par l'Assemblée nationale concernant l'application des lois et l'utilisation des ressources. Par conséquent, elles doivent lui rendre des comptes.

Orientation 3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques

La reddition de comptes des entités est importante, et ce, tant sur le plan financier qu'en ce qui touche la performance. Le Vérificateur général contribue à la transparence et à la rigueur de la reddition de comptes des entités en effectuant ses travaux conformément aux normes professionnelles en vigueur et avec tout le soin voulu. Les résultats relatifs aux objectifs de la 3e orientation sont présentés dans le tableau 8.

Tableau 8 Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
3.1	Évaluer la qualité des travaux du Vérificateur général relatifs à la vérification financière.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de vérification.	100 %	100 %	100 %	100 %
3.2	Inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale des états financiers consolidés donnant lieu à un rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	Rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	s.o.	Rapport sans restriction ni commentaire en 2007-2008.		
3.3	Renseigner adéquatement les parlementaires sur les états financiers vérifiés du gouvernement ou les autres documents de nature financière.	Nombre d'auditions sur le sujet.	1	1	1	1
3.4	Inciter les entités à produire des états financiers donnant lieu à un rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	Pourcentage des rapports de vérification sans restriction ni commentaire.	100 %	89,2 %	88,1 %	89,4 %
3.5	Évaluer l'application des critères reconnus concernant la qualité de l'information sur la performance présentée dans des rapports annuels de gestion.	Nombre de rapports annuels de gestion analysés.	s.o.	Première évaluation en 2007-2008.		

L'évaluation régulière de nos travaux de vérification financière constitue un bon moyen pour maintenir un niveau élevé de qualité (**objectif 3.1**). Huit dossiers ont été révisés a posteriori, soit quatre par notre organisation, trois par un cabinet privé et un par le Bureau du vérificateur général du Canada. Une telle révision a pour objet de nous assurer du respect des normes de vérification généralement reconnues. Pour tous les dossiers examinés, les travaux ont été exécutés en conformité avec ces normes.

De plus, l'Ordre des comptables agréés du Québec procède à une inspection professionnelle tous les quatre ans. La plus récente, qui a eu lieu à l'automne 2005, a confirmé que le Vérificateur général a rempli son mandat conformément aux normes relatives aux missions de certification.

Les états financiers consolidés du gouvernement permettent aux contribuables de connaître sa situation financière et ils rendent compte de l'utilisation des deniers publics. Par conséquent, les citoyens sont en droit de s'attendre à un rapport de vérification dans lequel il n'y a aucune restriction ni aucun commentaire de la part du vérificateur général (**objectif 3.2**).

Une restriction dans le rapport de vérification est nécessaire lorsqu'il y a une dérogation aux PCGR ou encore qu'une limitation a été imposée à l'étendue des travaux du vérificateur. Pour ce qui est des commentaires, ils sont nécessaires quand il y a des cas de non-conformité des opérations ayant une incidence financière avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ou lorsqu'une situation est jugée suffisamment importante pour être portée à l'attention des parlementaires.

Le rapport de vérification sur les états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2006 comportait une restriction quant à l'utilisation des conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor ainsi qu'une récusation. En effet, des PCGR du Canada n'ont pas été appliqués. Il a donc été impossible au vérificateur général d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par les états financiers selon les PCGR. Le rapport de l'an dernier faisait état de trois restrictions et de deux commentaires.

Bien que certains éléments aient été régularisés cette année, il reste encore du travail à accomplir. L'atteinte de notre objectif est tributaire de la volonté du gouvernement à appliquer les PCGR du Canada lors de la préparation de ses états financiers.

Pour que les parlementaires disposent d'un portrait juste des finances publiques, le vérificateur général tient à ce qu'une audition conjointe auprès de la CAP et de la Commission des finances publiques soit tenue annuellement sur les états financiers du gouvernement ou tout autre document de nature financière (**objectif 3.3**).

Une telle audition a eu lieu le 24 octobre 2006, soit le jour même du dépôt des Comptes publics portant sur l'exercice terminé le 31 mars 2006. Elle a permis au vérificateur général de commenter les constatations et les recommandations formulées dans son rapport sur les états financiers du gouvernement et de répondre aux questions des parlementaires. D'ailleurs, une audition conjointe avait également été tenue lors du dépôt des Comptes publics des deux années précédentes.

Tous ceux qui utilisent l'information financière des entités publiques devraient disposer d'états financiers vérifiés dressés avec rigueur, c'est-à-dire donnant lieu à un rapport sans restriction ni commentaire (**objectif 3.4**).

En 2006-2007, si l'on exclut les états financiers du gouvernement, de tous les rapports de vérification sur des états financiers ayant trait à un exercice terminé au cours de l'année civile 2006, 19 comportaient au moins une restriction ou un commentaire, comparativement à 21 l'année précédente. L'annexe 4 liste ces restrictions et ces commentaires.

Nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser les entités dont le rapport n'est pas conforme. Il est d'ailleurs à noter que nous informons l'Assemblée nationale des restrictions et des commentaires transmis aux entités afin de sensibiliser les parlementaires sur le sujet.

Orientation 4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources

Les parlementaires s'attendent à ce que les fonds publics soient dépensés avec discernement. Nos travaux se rapportant à l'optimisation des ressources sont donc axés sur les déficiences appréhendées, les risques ainsi que les résultats, notamment ceux associés à l'économie des ressources. Ils doivent également cibler les ministères et organismes disposant des crédits les plus élevés. Le tableau 9 présente les résultats obtenus relativement à cette orientation.

Tableau 9 Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
4.1	Réaliser la moitié des VOR auprès des ministères et organismes disposant d'un budget des dépenses supérieur à un milliard de dollars*.	Pourcentage des VOR réalisées auprès des ministères et organismes ciblés.	50 %	50 %	80 %	57 %
4.2	Accroître la proportion des travaux liés à l'économie des ressources.	Pourcentage des critères d'évaluation liés à l'économie des ressources.	20 %	57 %	2 %	27 %

* Le budget de référence est celui de l'exercice terminé le 31 mars.

En 2006-2007, quatre VOR[2] ont été réalisées auprès de ministères et d'organismes disposant d'un budget supérieur à un milliard de dollars (objectif 4.1). Pour calculer l'indicateur, nous avons exclu les vérifications particulières puisqu'elles sont effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor et non à l'initiative du Vérificateur général.

En ce qui a trait à l'accroissement de la proportion des travaux liés à l'économie des ressources (objectif 4.2), il faut savoir que la cible de 20 p. cent a été établie en fonction de la moyenne de 16,5 p. cent, qui avait été évaluée pour les années 2001 à 2005. Il est à noter que les vérifications particulières de même que celles se rapportant au développement durable ne sont pas considérées dans le calcul de l'indicateur. En effet, d'autres critères que ceux associés à l'économie sont privilégiés pour ce type d'activité.

Pour 2006-2007, le résultat obtenu dépasse la cible de 37 points de pourcentage. Il témoigne du fait que le Vérificateur général porte un très grand intérêt à ce critère. D'ailleurs, la CAP avait appuyé cette volonté lors de notre audience en septembre 2006. Cependant, notre résultat est influencé par la nature des vérifications réalisées et leur envergure. À preuve, une vérification, sur les sept concernées, renferme le tiers des critères répertoriés.

2. Les quatre vérifications en question sont présentées à l'annexe 3.

Orientation 5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public

Le Vérificateur général se doit d'avoir une compréhension adéquate de la gestion publique afin de parfaire ses interventions et ainsi de contribuer efficacement à la saine gestion des deniers publics. Le tableau 10 fait ressortir les résultats relatifs à cette orientation.

Tableau 10 Sommaire des résultats liés à l'orientation 5

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
5.1	Obtenir l'avis d'un comité formé d'administrateurs d'expérience sur les enjeux de la gestion publique et les modes d'intervention du Vérificateur général.	Nombre de réunions.	1	1	s.o.	s.o.
5.2	Réaliser des études sur les grands enjeux administratifs et financiers de la gestion publique.	Nombre d'études effectuées.	s.o.	Première étude en 2007-2008.		
5.3	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Taux des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	65 %	99 %	s.o.	s.o.
5.4	Vérifier que les recommandations sont appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants.	Taux des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants :				
		• vérification financière ;	55 %	62 %	51 %*	67 %*
		• vérification de l'optimisation des ressources.	55 %	71 %	63 %	46 %

* Ces données n'ont pu être redressées en fonction de la nouvelle méthode d'évaluation adoptée en 2006-2007.

Dans le but d'obtenir l'avis d'un comité formé d'administrateurs d'expérience sur les enjeux de la gestion publique et les modes d'intervention de l'organisation (**objectif 5.1**), le vérificateur général a reçu, le 6 février 2007, d'anciens hauts fonctionnaires de l'État. Ceux-ci connaissent très bien la mission du Vérificateur général : ils ont été des gestionnaires d'entités qui ont fait l'objet de VOR. Cette rencontre s'est révélée très enrichissante et les commentaires qu'ils ont faits seront pris en compte au moment de nos futurs travaux.

Le nombre de recommandations mises en œuvre par les entités à la suite d'une vérification constitue un bon moyen d'évaluer la performance du Vérificateur général. À cette fin, nous devons veiller à ce que les entités adhèrent à nos recommandations afin d'accroître la probabilité de leur application (**objectif 5.3**).

Depuis 2006-2007, nous demandons aux entités de nous indiquer si elles sont d'accord ou non avec les recommandations formulées, que ce soit lors d'une vérification de l'optimisation des ressources ou au moment d'une vérification financière.

Cette démarche nous permet de préciser nos recommandations, d'en discuter plus précisément et d'en confirmer la pertinence. La quasi-totalité de nos recommandations ont obtenu l'adhésion des entités visées en 2006-2007. En fait, sur les 339 nouvelles recommandations que nous avons formulées, une seule n'a pas été acceptée; celle-ci avait été formulée dans une VOR. Il est à noter que les recommandations faisant suite à la vérification des états financiers du gouvernement sont exclues de notre compilation. Ces recommandations sont, en majeure partie, liées aux restrictions et aux commentaires formulés dans le rapport de vérification qui fait l'objet d'un objectif distinct de notre plan stratégique.

En ce qui a trait au taux d'application de nos recommandations (**objectif 5.4**), il se situait en deçà des attentes que nous nous étions fixées dans les années antérieures. C'est d'ailleurs ce qui nous a nous a incités à revoir nos pratiques et à demander aux entités d'adhérer à nos recommandations.

Pour les vérifications financières, le pourcentage de recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants a augmenté de 11 points (graphique 5). Cette hausse s'explique en partie par un changement dans la méthode d'évaluation. De fait, les recommandations dont la mise en œuvre nécessite plus d'une année ont été exclues, ce qui a eu pour effet d'élever le taux d'application de 4 points de pourcentage. De plus, les recommandations portant sur les contrôles internes des entités ont été plus nombreuses que celles de l'année précédente et leur taux d'application a également monté. En effet, des 78 recommandations formulées, 54 (69 p. cent) ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, comparativement à 23 sur 54 (43 p. cent) l'an passé.

Quant aux vérifications de l'optimisation des ressources (graphique 6), il faut savoir que nous nous sommes limités à deux suivis cette année afin de faire plus de vérifications. Par le fait même, le nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi s'en est trouvé réduit (tableau 11). Ainsi, le pourcentage de recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants a connu une hausse de 8 points. Présentement, nous réfléchissons aux moyens d'obtenir un résultat plus représentatif quant au taux d'application de l'ensemble de nos recommandations. En effet, le résultat de l'année a trait seulement à des recommandations faites à un petit nombre d'entités.

Niveau d'application des recommandations

Graphique 5 Vérification financière

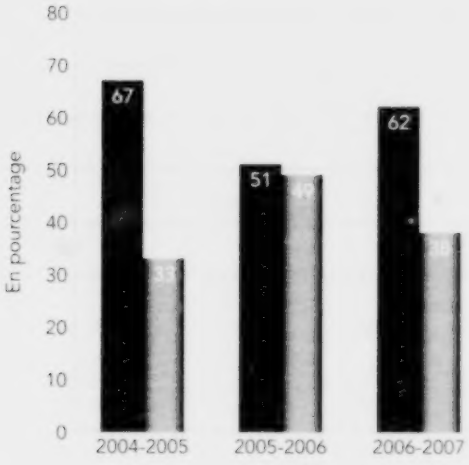

Graphique 6 Vérification de l'optimisation des ressources

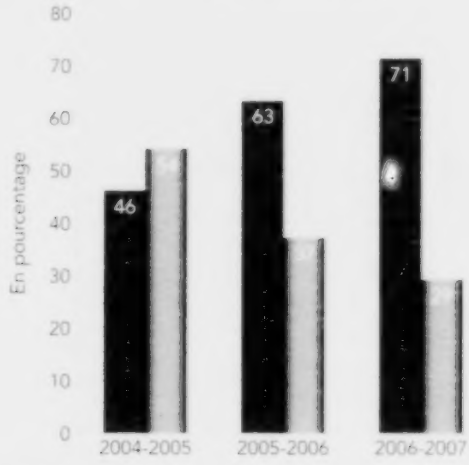

Recommandations appliquées ou progrès satisfaisants

Recommandations non appliquées ou progrès insatisfaisants

Tableau 11 Suivi des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de recommandations	209	136	185	149	189	76
Nombre de rapports	49	46	45	6	6	2

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Nous souhaitons que le Vérificateur général soit plus que jamais une institution moderne et attrayante grâce, entre autres, à la variété des défis qu'elle offre. Pour ce faire, la compétence et le dynamisme de ses employés sont indispensables.

Orientation 6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise

L'une des valeurs fondamentales de l'organisation est l'exemplarité. Par conséquent, le Vérificateur général se fait un devoir de tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité. Il cherche à faire le meilleur usage des ressources accordées par l'Assemblée nationale.

D'autre part, notre profession est en plein essor et se complexifie. Il faut donc exercer une vigie minutieuse à ce chapitre afin de maintenir notre expertise. Le tableau 12 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 6.

Tableau 12 Sommaire des résultats liés à l'orientation 6

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
6.1	Consacrer 10 p. cent moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions visées réalisées avec une économie d'heures de travail de 10 p. cent.	s.o.	Pour 2007-2008, 50 p. cent des interventions.		
6.2	Publier durant l'année un minimum de VOR.	Nombre de VOR.	7	8	5	7
6.3	Compléter l'implantation de la nouvelle méthodologie relative à la vérification financière.	Pourcentage des interventions réalisées à l'aide de la nouvelle méthodologie.	s.o.	Pour 2007-2008, 80 p. cent des interventions.		
6.4	Analyser des travaux concernant l'optimisation des ressources menés par un autre vérificateur législatif au Canada ou à l'étranger.	Nombre d'analyses effectuées.	s.o.	Première analyse prévue en 2007-2008.		
6.5	Accroître la proportion du personnel professionnel de vérification détenant un diplôme universitaire dans une sphère d'activité différente de la comptabilité.	Pourcentage du personnel professionnel de vérification détenant ce type de diplôme.	s.o.	20 p. cent en 2008-2009.		

Au cours des dernières années, nous avons entrepris un virage important pour mettre à jour notre approche en vérification financière, satisfaire aux nouvelles normes de l'ICCA et informatiser nos dossiers de vérification financière. Pareil mouvement a impliqué la réduction des ressources allouées à la vérification de l'optimisation des ressources.

Comme le montre le graphique 7, le nombre d'heures directes[3] nécessaires au personnel du Vérificateur général pour réaliser les missions de vérification financière ayant un historique d'au moins trois ans est en hausse depuis quelques années. De fait, il s'est accru de 25 p. cent entre 2004-2005 et 2006-2007.

3. Les heures directes représentent exclusivement celles effectuées par le personnel professionnel de vérification.

Graphique 7 **Nombre d'heures directes requises pour les vérifications financières ayant un historique de trois ans (78 missions*)**

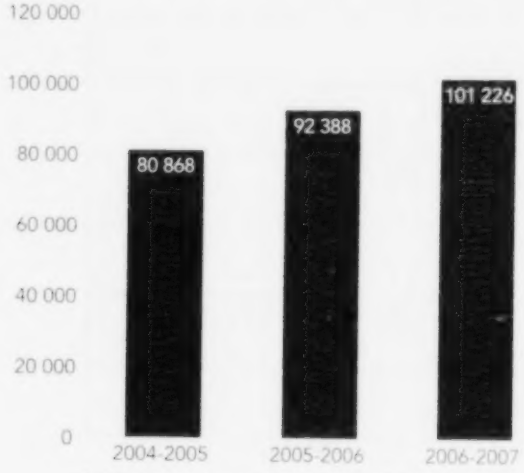

* Les vérifications confiées à des experts-comptables du secteur privé pour l'une des trois années sont exclues du calcul.

Cette situation s'explique par l'implantation d'une nouvelle méthodologie de vérification ainsi que par la mise en application de normes professionnelles récentes, particulièrement celles qui ont trait à la documentation des processus, à la prise en compte des contrôles internes mis en place par les entités et à leur gestion des risques de fraude et d'erreurs. Notons que l'augmentation du nombre d'heures en 2005-2006 par rapport à celui de 2004-2005 était due entre autres à l'informatisation des dossiers de vérification. Ces travaux ont été finalisés en 2006-2007.

Pour contrôler la hausse du nombre d'heures consacrées à nos vérifications financières, nous nous sommes fixé comme cible pour 2007-2008 de réduire de 10 p. cent les heures de travail par rapport à l'année précédente, et ce, pour 50 p. cent des interventions de vérification financière ayant un historique de trois ans (objectif 6.1).

Par ailleurs, nous voulons publier un nombre minimum de vérifications de l'optimisation des ressources durant chacune des années du *Plan stratégique 2006-2009* (objectif 6.2). Nous avons dépassé notre cible cette année malgré le fait que nous ayons dû consacrer une partie de nos ressources aux vérifications particulières.

Nous surveillons en permanence la qualité et l'efficience de nos travaux. Par conséquent, nous prévoyons compléter l'implantation de la nouvelle méthodologie relative à la vérification financière en 2008-2009 (**objectif 6.3**). Les nombreux changements normatifs entraînés par l'essor de notre profession ont suscité cette implantation. En considérant les vérifications en cours au moment de la préparation du rapport annuel de gestion, nous estimons que le virage méthodologique est enclenché pour 70 p. cent d'entre elles.

D'autre part, l'étendue du champ d'action du Vérificateur général requiert que les connaissances de ses employés soient variées. C'est pourquoi, d'ici 2008-2009, nous visons à ce qu'au moins 20 p. cent du personnel professionnel de vérification possède un diplôme universitaire dans une sphère d'activité différente de la comptabilité (**objectif 6.5**). Au 31 mars 2007, 22 p. cent du personnel avait un tel diplôme. En fait, nous accordons une attention particulière à cet objectif lors de l'embauche de personnel de vérification. En 2006-2007, parmi les 52 personnes qui se sont jointes à ce personnel, 10 avaient une formation autre qu'en comptabilité.

L'efficacité du Vérificateur général est intimement liée au développement constant des compétences de son personnel. En conséquence, nous encourageons nos employés à parfaire leurs connaissances dans différents domaines. Nous leur offrons également des cours qui leur permettent d'actualiser leur savoir. Pour 2006-2007, notre personnel a consacré, en moyenne, 9 jours à la formation (10 jours en 2005-2006).

Conformément à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2006 a atteint 3,6 p. cent (3,8 p. cent l'année précédente). Cette proportion dépasse de 1,9 point de pourcentage celle cumulée en 2005 par les employeurs de la fonction publique québécoise assujettis à cette loi.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons terminé au cours de l'année les travaux ayant mené à l'identification des risques de l'organisation ainsi qu'à la détermination des mesures d'atténuation de ceux-ci. L'élaboration d'une politique de gestion intégrée de ces risques et son adoption par les membres de la haute direction sont prévues au cours de 2007-2008.

Orientation 7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés

Les ressources humaines représentent 73 p. cent des dépenses du Vérificateur général, comparativement à 76 p. cent l'année précédente. Conscient que ses employés sont indispensables à l'accomplissement de sa mission, il a à cœur de les satisfaire et de leur offrir un environnement de travail stimulant. Le tableau 13 expose les résultats obtenus pour l'orientation 7.

Tableau 13 Sommaire des résultats liés à l'orientation 7

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2006-2007	2006-2007	2005-2006	2004-2005
7.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés;	s.o.	Au moins 7 sur 10 d'ici 2008-2009.		
		Taux de roulement du personnel.	Taux inférieur à 15 p. cent.	15,8 %	11,7 %	8,0 %

La main-d'œuvre qualifiée dont le Vérificateur général a besoin se fait rare, en plus d'être sollicitée par les entités gouvernementales. De ce fait, il souhaite consolider son équipe en limitant le départ des employés.

Au cours de 2006-2007, 37 employés ont quitté l'organisation, comparativement à 26 l'année précédente. De ce fait, le taux de roulement est légèrement au-dessus de la cible des 15 p. cent. Si on excluait les départs à la retraite de 5 personnes, le taux serait de 14 p. cent. En ce qui concerne le personnel de vérification, le taux de roulement est également de 15,8 p. cent, contre 10 p. cent l'an passé.

De nouvelles mesures, que nous espérons attrayantes pour nos employés, leur sont maintenant offertes. Nous poursuivrons nos efforts pour leur proposer, dans le respect des règles gouvernementales, des conditions avantageuses et un environnement de travail intéressant. Nous suivrons de près l'évolution de cet indicateur.

Événements importants survenus à la suite de nos travaux

Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations recherchent habituellement des solutions pour les mettre en œuvre. Voici quelques actions accomplies dans la dernière année, en lien avec les vérifications que nous avons faites dans le passé :

- Modification, en janvier 2007, de la *Loi sur l'assurance médicaments*. Ainsi, les employeurs qui offrent à leur personnel un régime collectif d'assurance médicaments sont maintenant obligés de prélever, sur la rémunération versée à chaque employé admissible, le montant de la prime liée à leur assurance médicaments. Une telle modification s'inscrit dans l'esprit des recommandations formulées par le Vérificateur général en décembre 2004.
- En avril 2006, annonce d'un investissement pour informatiser l'ensemble du réseau québécois de la santé et des services sociaux de 2007 à 2010. Un des systèmes mis en œuvre comprendra des données sur la consommation de médicaments des patients. Cet investissement répond à des préoccupations que nous avions fait ressortir dans notre rapport de décembre 2004.
- Adoption par le Conseil du trésor en novembre 2006 d'orientations visant à renforcer la vérification interne dans les organisations gouvernementales. Dans ces orientations, on propose notamment un nouveau cadre de gestion pour la vérification interne et on décrit les rôles ainsi que les responsabilités des intervenants. En outre, la mise en place de comités de vérification indépendants pour soutenir les activités en la matière est prévue. Une de nos vérifications, parue en juin 2005, portait sur cette question.
- Remboursement de certaines sommes par La Financière agricole du Québec au Fonds d'assurance récolte. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, notre rapport du vérificateur concernant les états financiers de cette entité contenait une restriction quant à la comptabilisation inadéquate d'une partie des revenus d'intérêts sur les placements du fonds. La Financière agricole a remédié à la situation au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007 en remboursant au fonds le produit d'intérêts.
- Adoption de la *Loi sur le développement durable* en avril 2006. Cette loi fournit un encadrement gouvernemental en matière de développement durable ; entre autres, elle définit les attentes et elle attribue des responsabilités claires aux entités. Sa mise en application fait écho à nos recommandations sur le sujet, lesquelles figurent dans le premier tome de notre rapport pour 2003-2004.
- En avril 2006, signature de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007 à 2013, qui détermine notamment des sources de revenus prévisibles pour celles-ci. Ce thème a été abordé dans notre rapport de juin 2005 qui traitait des services d'eau et de la pérennité des infrastructures.

- Publication du *Bilan de mise en œuvre du Règlement sur la qualité de l'eau potable* en décembre 2006. Les recommandations formulées dans ce bilan peuvent permettre de remédier à certaines des lacunes que nous avions relevées dans notre rapport sur la surveillance et le contrôle de l'eau, publié en décembre 2003. Ainsi, pour ce qui est de la connaissance de la qualité de l'eau brute à l'entrée des installations, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a recommandé d'ajouter au Règlement sur la qualité de l'eau potable des exigences supplémentaires.
- Révision par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du programme de contrôle des lieux d'élimination et élaboration d'une grille d'analyse multicritère pour moduler la fréquence des visites et aider au choix des lieux à inspecter. Ces actions vont dans le sens d'une recommandation que nous avions faite dans notre rapport de décembre 2006 sur les matières résiduelles.
- Lancement, en décembre 2006, d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur la gestion de la main-d'œuvre dans le secteur des ressources informationnelles. Cet appel d'offres a été lancé à la suite de la publication de la recommandation voulant que le ministère des Services gouvernementaux élabore et propose une stratégie en matière de gestion des ressources informationnelles, qui traite notamment de la répartition du travail afférent à ces ressources. Cette recommandation figure dans notre rapport publié en décembre 2006.

Exigences législatives et gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 14 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité. L'écart par rapport aux objectifs gouvernementaux découle du fait que, parmi les personnes déclarées aptes à occuper les postes visés, il y en a peu qui appartiennent aux groupes cibles.

Tableau 14 État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
		2006-2007	2005-2006	2004-2005
Représentativité*				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	2,4	2,2	1,7
Personnes handicapées	2,0	0,8	0,9	0,4
Taux d'embauche**				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	6,3	9,7	5,6

* Seul le personnel permanent est considéré dans le calcul.

** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires sont inclus dans le calcul.

La représentation féminine chez le Vérificateur général était de 68 p. cent en date du 31 mars 2007, soit trois points de pourcentage de plus que l'année précédente. Le tableau 15 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois. La hausse du pourcentage pour la catégorie des cadres provient du fait que, des quatre postes nouvellement créés, trois sont occupés par des femmes.

Tableau 15 Représentation féminine (en pourcentage)

Catégorie d'emplois	2006-2007	2005-2006	2004-2005	Fonction publique 2005-2006
Cadres	36	31	37	33
Professionnels	73	70	68	45
Techniciens et personnel de bureau	78	72	65	70

Protection des renseignements personnels

Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux locaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des informations confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme l'utilisation de mots de passe. Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général en a reçu six au cours de 2006-2007.

États financiers vérifiés

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Comme les états financiers sont dressés de façon à respecter les PCGR du Canada, les produits présentés dans l'état des résultats diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. En effet, une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 21,5 millions de dollars, soit une augmentation de 10 p. cent par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de 783 000 dollars s'explique par l'embauche de personnel et l'augmentation des salaires de 2 p. cent, comme cela est prévu dans les conventions collectives de la fonction publique québécoise.

Les services professionnels et administratifs montrent une hausse de 373 000 dollars. Elle est principalement attribuable aux honoraires professionnels versés à des experts pour nous conseiller sur des sujets précis relativement à des VOR et à un recours accru à des contractuels pour combler nos besoins de main-d'œuvre en vérification financière.

Les services de vérification financière se composent des sommes versées à des experts-comptables du secteur privé pour les missions de vérification que le Vérificateur général leur a confiées. Ces services ont connu une hausse de 553 000 dollars puisqu'un nombre plus élevé de missions ont été confiées à de tels experts.

Les frais de déplacement ont augmenté de 259 000 dollars à la suite de la réalisation de vérifications particulières en 2006-2007.

En ce qui concerne les autres charges, c'est-à-dire les frais liés aux communications, aux loyers, aux fournitures, aux amortissements et à l'entretien, elles sont globalement demeurées stables.

Le 25 mai 2007

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les hypothèses. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. de comptables agréés a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

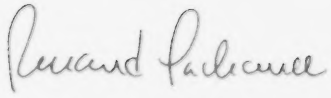

Renaud Lachance, CA
Vérificateur général du Québec

Le 25 mai 2007

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.

Comptables agréés

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Produits (note 3)	**22 097**	**20 425**
Charges		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	15 189	14 448
Autre rémunération	372	330
	15 561	**14 778**
Fonctionnement		
Services professionnels et administratifs	2 103	1 730
Services de vérification financière	878	325
Communications	380	350
Frais de déplacement	637	378
Loyers	914	905
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	186	185
Fournitures	256	248
Amortissement des immobilisations corporelles	482	491
Amortissement des actifs incorporels	23	20
Entretien	21	66
Autres	21	13
	5 901	**4 711**
	21 462	**19 489**
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	**635**	**936**
Produits reportés pour le fonctionnement (note 9)	(635)	(936)
Excédent des produits sur les charges	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
À court terme		
Droits de caisse	2 301	2 000
Créances	9	11
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 710	1 699
	4 020	**3 710**
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 339	3 170
Immobilisations (note 5)	1 096	1 469
	8 455	**8 349**
Passif		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	3 385	2 761
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 339	3 170
Produits reportés pour les immobilisations (note 8)	1 096	1 480
Produits reportés pour le fonctionnement (note 9)	635	938
	8 455	**8 349**

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Renaud Lachance, CA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	–	–
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Crédits parlementaires réaffectés au fonctionnement	(11)	–
Virement des produits reportés pour les immobilisations	(505)	(511)
Amortissement des immobilisations corporelles	482	491
Amortissement des actifs incorporels	23	20
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	2	(2)
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(180)	(300)
Charges à payer et frais courus	577	135
Provision pour congés de maladie	169	271
Produits reportés pour le fonctionnement	(303)	936
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**254**	**1 040**
Activités d'investissement		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(85)	(268)
Activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	132	279
Augmentation des droits de caisse	**301**	**1 051**
Droits de caisse au début	2 000	949
Droits de caisse à la fin	**2 301**	**2 000**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif.

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de droits d'utilisation technologique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Produits reportés pour les immobilisations

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations sont reportés et virés aux produits, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations qu'ils financent. De plus, les crédits parlementaires peuvent être reportés à l'exercice subséquent jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux. Ce report doit être autorisé par l'Assemblée nationale.

Produits reportés pour le fonctionnement

Les crédits parlementaires peuvent être reportés à l'exercice subséquent jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux. Ce report doit être autorisé par l'Assemblée nationale.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

3. Produits

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les produits présentés à l'état des résultats sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2007	2006
Crédits parlementaires		
Initiaux	21 412	19 897
Réalloués	938	29
Réaffectés	11	–
Supplémentaires de l'exercice courant*	13	8
D'exercices futurs	312	259
	22 686	**20 193**
Utilisés pour les immobilisations	(132)	(268)
Virement des produits reportés	505	511
Périmés	(962)	–
Reportés	–	(11)
	22 097	**20 425**

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 13 000 $ pour l'embauche de personnel étudiant (8 000 $) et pour le Centre de services partagés du Québec (5 000 $).

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

	2007	2006
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 710	1 699
À long terme		
Congés de maladie	3 339	3 170
	5 049	**4 869**

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 154	514	640	755
Matériel et équipement	897	734	163	325
Équipement informatique	1 270	1 016	254	349
	3 321	**2 264**	**1 057**	**1 429**
Actifs incorporels	103	64	39	40
	3 424	**2 328**	**1 096**	**1 469**

	2007	2006
Budget d'immobilisations		
Initial	250	250
Crédits parlementaires réalloués	–	29
	250	**279**
Acquisitions de l'exercice	(132)	(268)
Crédits parlementaires périmés	(118)	–
Crédits parlementaires reportés pour les investissements	**–**	**11**

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 47 000$.

6. Charges à payer et frais courus

	2007	2006
Fournisseurs et autres	740	586
Traitements	910	605
Provision pour vacances	1 735	1 570
	3 385	**2 761**

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

7. Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	3 170	2 899
Charges de l'exercice	432	540
Prestations versées au cours de l'exercice	(263)	(269)
Solde à la fin	3 339	3 170

8. Produits reportés pour les immobilisations

	2007	2006
Solde au début	1 480	1 712
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	132	279
Crédits parlementaires réaffectés au fonctionnement	(11)	–
Virement aux produits de l'exercice	(505)	(511)
Solde à la fin	1 096	1 480

9. Produits reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, le Vérificateur général du Québec a obtenu l'autorisation de reporter 635 000 $ (2006 : le Bureau de l'Assemblée nationale a donné son autorisation pour reporter la totalité des crédits parlementaires non utilisés).

	2007	2006
Solde au début	938	2
Crédits parlementaires reportés	635	936
Virement aux produits de l'exercice	(938)	–
Solde à la fin	635	938

10. Engagements

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de février 2008 à février 2011. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2008	821
2009	803
2010	286
2011	11
	1 921

Notes complémentaires
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats.

12. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des instruments financiers à long terme n'a pu être évaluée car leur échéance est indéterminée.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007.

Annexe 1 Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers. Les nouvelles entités par rapport à la liste relative à l'exercice précédent sont en gras.

Sont exclues de la liste :
- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités inactives ;
- les filiales ou sociétés administrées qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités dont les dépenses sont prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec

  Fonds administrés :
  - Fonds des services de santé
  - Fonds en fidéicommis
  - Fonds forestier
  - Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :
- Agence de l'efficacité énergétique

Agences de la santé et des services sociaux (15) :
- de Chaudière-Appalaches
- de l'Abitibi-Témiscamingue
- de la Capitale-Nationale
- de la Côte-Nord
- de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- de la Montérégie
- de Lanaudière
- de Laval
- de l'Estrie
- de l'Outaouais
- de Montréal
- des Laurentides
- du Bas-Saint-Laurent
- du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- **Agence des partenariats public et privé du Québec**
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- **Centre de services partagés du Québec**
- Comité de déontologie policière
- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec[1]
- La Financière agricole du Québec[2]
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Registraire des entreprises
- **Services Québec**
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

1. Cet organisme contrôle six filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».
2. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
- Régie des installations olympiques
- Secrétariat québécois de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société nationale de l'amiante[3]

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Autorité des marchés financiers
- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Centre de recherche industrielle du Québec[4]
- Commission de la construction du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[5] :

- Capital Financière agricole inc.

Filiales d'Investissement Québec[5] (6) :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- IQ FIER inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- La Financière du Québec

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

Filiales (9) :

- 9059-3849 Québec inc.
- Casiloc inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Technologie Nter inc.
- Technologie Nter, S.E.C.

- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

3. Cet organisme figurait l'an dernier dans la liste des entreprises du gouvernement.
4. Cette entreprise figurait l'an dernier dans la liste des organismes du gouvernement.
5. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Agence métropolitaine de transport

Filiale de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) :

- Lotim inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[6] (37) :

- 960248 Alberta Limited
- **Asia Equity Infrastructure Management Company inc.**
- Bentall Capital Limited Partnership
- Cadim inc.
- CDP Capital-Financement
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- Centre commercial Les Rivières ltée
- Deerfoot Mall (Calgary) Limited
- Financière Équidim inc.
- Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro III, S.E.C.
- GSS LA (Canada) inc.
- Immeuble situé au 1981, avenue McGill College
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- **Ivanhoé-Price and Company Limited**
- Kildonan Place Shopping Center Limited
- Les Galeries de Hull ltée
- MCAP Commercial Limited Partnership
- **N-46 Émetteur de Billets A-B inc.**
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C. (A Partnership)
- Première corporation émettrice de TACHC N-45°
- Presima inc.
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Industriel III inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ Vancouver inc.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[6] (44) : nombre[7] par pays

• Allemagne	2
• Belgique	4
• États-Unis	10
• France	14
• Îles Cayman	8
• Luxembourg	2
• Malaisie	1
• Maurice	2
• Pologne	1

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Hydro-Québec[6]

  Filiales et sociétés administrées canadiennes (27) :
  - **9158-4425 Québec inc.**
  - Betsiamites, S.E.C.
  - Chute Bell, S.E.C.
  - **Galvacor**
  - Gescompro Énergie inc.
  - Gestion Production HQ inc.
  - HQI Australie inc. (Québec)

6. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2005, telle que consignée dans nos dossiers.
7. Le nombre de filiales et sociétés administrées étrangères de cette entreprise a augmenté, passant de 40 à 44.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- HQ Innovation, S.E.C.
- HQ Puno Limited
- Hydro-Québec CapiTech inc.
- Hydro-Québec IndusTech inc.
- Hydro-Québec International inc.
- Hydro-Québec ValTech inc.
- La Compagnie d'électricité Shawinigan
- Marketing d'Énergie HQ inc.
- Nattrans Limited
- Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
- Sept-Chutes, S.E.C.
- Snemo Distribution inc.
- Snemo ltée
- Société de Capital Nouveler inc.
- Société d'énergie de la Baie James
- Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
- TM4 inc.
- TransÉnergie HQ inc.
- TransÉnergie Services inc.
- TransÉnergie Technologies inc.

Filiales étrangères :

- 18[8], dans des pays différents

- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société générale de financement du Québec[6]

Filiales (4) :

- Albecour inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- Rexforêt inc.

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Cautionnements individuels des agents de voyages[9]
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages[9]
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

6. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2005, telle que consignée dans nos dossiers.

8. Le nombre de filiales étrangères de cette entreprise a augmenté, passant de 14 à 18.

9. Cette entité ou ce fonds est administré par l'Office de la protection du consommateur.

Répartition **Sommaire des entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec (VGQ) ou par un autre vérificateur**

	2006-2007			2005-2006			2004-2005		
	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	8	–	8	8	–	8	8	–	8
Organismes du gouvernement et fonds administrés	76	4	80	75*	4	79	74	4	78
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	38	141	179	45	143	188	36	162	198
Autres entités	5	–	5	6	–	6	5	–	5
Total	**127****	**145**	**272**	**134****	**147**	**281**	**123****	**166**	**289**

* Nous avons modifié ce nombre pour ajouter le Comité de déontologie policière.
** Certaines entités ont fait l'objet de plus d'une intervention.

Les entités suivantes, qui figuraient dans la liste de l'exercice précédent, ont été retirées :

- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Comité de transition de l'agglomération de La Tuque
- Comité de transition de l'agglomération de Longueuil
- Comité de transition de l'agglomération de Montréal
- Comité de transition de l'agglomération de Québec
- Comité de transition de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Filiale de la Société générale de financement du Québec :

- Namca inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec (7) :

- BTC É.U., S.E.C.
- BTC Properties II Limited
- CDP Capital inc.
- CDP Capital-Placements tactiques alternatifs inc.
- Compagnie de gestion Fonds Asiatique d'infrastructures inc.
- S.E.C. Maestro II
- SITQ inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec (4) :

- HQ Énergie inc.
- Hydrosolution inc.
- Hydrosolution, S.E.C.
- TEHQ Lac Érié inc.

- Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
- Gestion Sodémex inc.

Sociétés administrées (2) :

- Sodémex, S.E.C.
- Sodémex II, S.E.C.

- Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- Société nationale du cheval de course (SONACC)

Filiales (4) :

- 3240452 Canada inc.
- Hippodrome de Québec inc.
- Hippodrome de Trois-Rivières inc.
- SONACC inc.

Annexe 2 Organigramme au 31 mars 2007

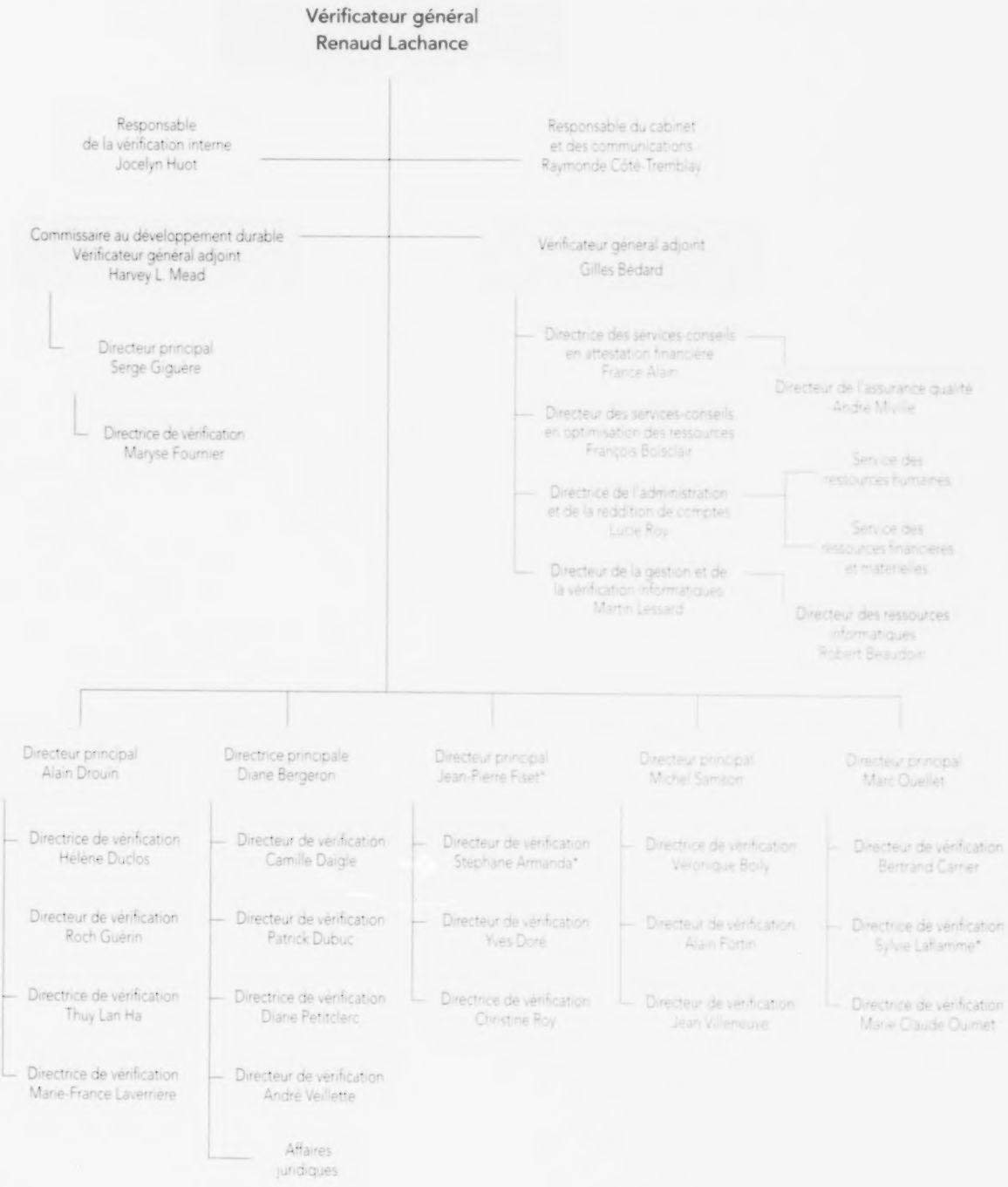

* Par intérim

Annexe 3 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources publiées en 2006-2007

Vérifications courantes

- Inspection des aliments
- Gestion des projets immobiliers[1]
- Réforme cadastrale
- Gestion des intervenants externes contribuant aux services publics d'emploi[1]
- Gestion du Bureau du coroner
- Main-d'œuvre liée aux ressources informationnelles : besoin, disponibilité et affectation[1]
- Matières résiduelles
- Programmes d'aides techniques pour les personnes handicapées[1]

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux
- Administration de l'impôt des particuliers

Vérifications particulières

- Rapport spécial à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société des alcools du Québec
- Rapport à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société nationale du cheval de course

Autres travaux

Vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement

- Projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal
- Mise en œuvre du projet Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)

1. Ces vérifications ont été réalisées auprès des ministères et organismes disposant d'un budget supérieur à un milliard de dollars.

Annexe 4 Liste des restrictions et des commentaires formulés dans des rapports de vérification

La Financière agricole du Québec

« Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a comptabilisé une partie du produit d'intérêts sur les placements du Fonds d'assurance-récolte d'un montant de 3 411 663 $ aux résultats de La Financière agricole du Québec. En vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'assurance-récolte*, ces intérêts auraient dû être inclus aux résultats du Fonds d'assurance-récolte puisqu'il constitue un patrimoine de fiduciaire distinct de La Financière agricole du Québec. »

Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

« Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent. »

Centre de services partagés du Québec

« Compte tenu que le Centre n'a pas effectué de dénombrement des stocks au 6 décembre 2005, je n'ai pu contrôler les quantités en stock à cette date. Puisque les stocks d'ouverture sont l'un des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, je n'ai pu déterminer si certains redressements du coût des marchandises vendues ou des services rendus, du bénéfice net, de l'avoir au début de l'exercice et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation auraient été nécessaires. »

Autorité des marchés financiers

« [...] en vertu de l'article 248 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de l'article 330.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes payables à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de chacune des ces lois doivent être affectées au paiement des dépenses relatives à l'administration de ces lois. Cependant, l'Autorité des marchés financiers ne dispose pas de l'information financière lui permettant de s'assurer que ces articles de loi sont respectés. »

Chacune des 15 agences de la santé et des services sociaux

« Le rapport financier annuel, qui n'a pas été établi et qui n'avait pas à être établi, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, est fourni uniquement à titre d'information et pour être utilisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les administrateurs de l'Agence conformément à l'article 395 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. »

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2e trimestre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-50076-6

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.